

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2536

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Quartier de Gerland - Mise en place d'un développeur commercial - Fonds de concours à la ville de Lyon - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Gerland constitue un vaste territoire de près de 700 hectares, situé à la limite sud de Lyon, dans le 7° arrondissement. Ce quartier a été longtemps marqué par la présence de grandes emprises industrielles et connaît aujourd'hui un profond renouvellement lié à la désindustrialisation et à une évolution vers une fonction résidentielle urbaine. De nombreux investissements publics ont déjà été réalisés dans ce sens. Ainsi, Gerland se caractérise par la présence d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau (Ecole normale supérieure sciences, Université Lyon 1, etc.), d'entreprises spécialisées autour des sciences du vivant (Aventis, Pasteur, Merial, etc.) et d'équipements d'agglomération comme le stade de Gerland et la halle Tony Garnier.

Le projet urbain mis en œuvre à Gerland repose sur deux axes fondamentaux :

- poursuivre le développement du boulevard scientifique,
- transformer ce quartier en un quartier central doté de toutes les facilités de la ville, logements, équipements publics et commerces.

Dans ce cadre, un projet de renforcement du tissu commercial de Gerland, inscrit dans le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2004-2010, est actuellement en cours. Ce projet porte principalement sur les deux secteurs suivants :

- le quartier de la place des Pavillons et de l'avenue Debourg, au sud de Gerland,
- l'avenue Jean Jaurès, axe principal de desserte nord-sud, sur lequel se situent les stations de métro. Il s'agit ici d'accompagner le développement rapide des programmes immobiliers (plus de 1 300 logements commercialisés entre 2000 et 2003) et de compléter l'offre existante, notamment dans le secteur central (rue de Gerland, Massimi et Bon Lait).

Un diagnostic commercial réalisé en 2003 par le cabinet Arsh Marketing a mis en évidence :

- la disparité de l'appareil commercial de Gerland composé de 230 cellules commerciales, dont 30 % de cafés, hôtels et restaurants,
- la relative fragilité des pôles existants,
- une évasion commerciale alimentaire limitée (53 %) mais une très forte évasion non alimentaire (94 % des dépenses).

Compte tenu de ces éléments et en cohérence avec les préconisations du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010, la mise en place d'un développeur commerce à même d'accompagner d'un point de vue commercial le développement et les mutations urbaines du quartier est apparue nécessaire aux partenaires publics intervenant sur le quartier.

Ainsi, le groupe partenarial SDUC composé de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et de la chambre de métiers du Rhône, en liaison étroite avec la mission Gerland a défini les modalités d'actions suivantes :

. La mission sera confiée par le biais d'un marché à procédure adaptée, à un cabinet spécialisé chargé de conduire les actions suivantes :

- apporter une expertise dans la prise en compte de la thématique commerciale des projets futurs,
- soutenir et aider la commercialisation des sites commerçants existants (Massimi, place des Pavillons, rue de Gerland, avenue Jean Jaurès, etc.) et apporter un soutien ainsi qu'une expertise sur la commercialisation des locaux d'activités disponibles,
- définir la composition commerciale du secteur Bon Lait,
- conforter et soutenir les activités de restauration en fédérant les activités présentes et en travaillant sur l'image du quartier,
- structurer le tissu commercial et artisanal du secteur par le soutien à l'association des commerçants existante dans la mise en œuvre de projets de communication et d'animation et dans la recherche de financements privés (enseignes commerciales, grandes entreprises, etc.), par la création éventuelle de nouvelles unions commerciales, etc.,
- accueillir et informer les porteurs de projets de créations et reprises d'entreprises commerciales, artisanales et de services en liaison avec les chambres consulaires,
- réaliser des évaluations et des bilans réguliers de la mission et rendre compte aux différents groupes techniques et comités de pilotage.

. La maîtrise d'ouvrage de cette mission sera assurée par la ville de Lyon, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du schéma directeur d'urbanisme commercial.

Budget :

La durée de ce marché sera d'un an renouvelable une fois. Le coût de cette mission a été évalué à 40 000 € TTC par an.

La ville de Lyon qui assure la maîtrise d'ouvrage de la mission participera au projet à hauteur de 25 000 € TTC.

La Communauté urbaine apportera un fonds de concours de 15 000 € TTC.

L'objet du financement, les modalités de versement et d'évaluation de cette subvention de la Communauté urbaine font l'objet d'une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention passée avec la ville de Lyon.

2° - Donne un avis favorable à la signature de ladite convention et au versement d'une participation d'un montant de 15 000 €.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

4° - La dépense correspondant à 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,